



CE SITE LE HAVRE

Procès-verbal du Comité d'Établissement plénier extraordinaire

Du 27/05/2019



Étaient présents :

François FRIBOULET, Président
Christophe ZGRZEBNY – DRH

TITULAIRES

Bruno LEDUC	Agent de maîtrise	CFDT
Ingrid DEHAIES	Agent de maîtrise	CFDT
Gwenaëlle LEGENDRE	Agent de maîtrise	CFDT
Olivier PATIN	Cadre	CFDT
Paul GOLAIN	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Simon-Clovis HYVERNAT	Officier	UGICT/CGT

SUPPLEANTS

Pascale WEAVER	Agent de maîtrise	CFDT
Sébastien FORTUNE	Cadre	CFDT
Claire-Lise HARDANT	Cadre	FO
Gwénaël BURGUIN	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Yannig RAIMONDEAU	Personnel navigant d'exécution	FNSM/CGT
Delphine DE FRANCO	Officier	CFDT

INVITES

Valérie BAUMANN	Assistante sociale
-----------------	--------------------

Excusés :

TITULAIRES

Bruno SALVADOR	Agent de maîtrise	FO
Nathalie CAMERLYNCK	Cadre	FO
Yohann LUCIANI	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Patrick LAURANS	Personnel navigant d'exécution	FNSM/CGT
Pascal CLAIRFEUILLE	Personnel navigant d'exécution	CFDT

Hervé POIRIER	Officier	CFE-CGC
Yann LEBIGOT	Officier	CFDT

SUPPLEANTS

Valérie AVENEL	Agent de maîtrise	CFDT
Thierry BOS	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Gaël ILDEBERT	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Jean-Pierre FAISANT	Personnel navigant d'exécution	CFDT
Arnaud GAOUYER	Personnel navigant d'exécution	FNSM/CGT
Damien FRONTY	Officier	CFE-CGC
Renaud FRANÇOIS	Officier	CFE-CGC
Julie MAZELLA	Officier	CFE-CGC
Sylvain LOSSOIS	Officier	UGICT/CGT
Nicolas LE SCORNET	Officier	UGICT/CGT
Thierry DUDOUIT	Officier	UGICT/CGT
Emmanuel DELRAN	Officier	CFDT

La séance est ouverte à 14 heures 5 sous la présidence de François FRIBOULET.

1 **Présentation et approbation des comptes du Comité d'Établissement**

- Comptes du CE
- Comptes de fonctionnement
- Présentation du rapport de l'Expert-comptable et approbation des comptes de l'exercice 2018
- Arrêté comptable au 31/12/2018

2 **Proposition et approbation de l'affectation du patrimoine du CE du Havre en vue de son transfert au CSE du Havre**

Olivier PATIN précise que la législation contraint à procéder à une dévolution des biens du CE, afin que le patrimoine de ce dernier soit transmis au CSE. Le CSE prendra possession de ce patrimoine, s'il le souhaite, le jour de la constitution du Bureau de l'instance.

Christophe ZGRZEBNY précise qu'il est envisagé d'avancer la réunion de constitution du CSE du 6 au 4 juin.

Paul GOLAIN proteste contre ce déplacement de la date, et estime que l'agenda social ne sert donc à rien.

Ingrid DEHAIES présente les comptes du CE pour l'exercice 2018. La subvention de fonctionnement s'élevait à 94 590 euros, et les dépenses à 66 679 euros. Sur le compte des activités sociales et culturelles, la subvention s'élevait à 392 549 euros, pour des dépenses de 423 750 euros. Le résultat de l'exercice 2018 était donc de -30 161 euros, et celui du compte fonctionnement, de 28 590 euros. Le rapport de l'expert-comptable a été transmis aux membres du CE : **Ingrid DEHAIES** s'enquiert ensuite d'éventuelles questions sur ce rapport.

Claire-Lise HARDANT souhaite savoir à quoi correspond le compte « autre billetterie ».

Ingrid DEHAIES répond que cette enveloppe recouvre toutes les ventes de billetterie qui ne sont pas détaillées.

Claire-Lise HARDANT demande à quoi correspondent les montants intitulés « petit entretien ».

Ingrid DEHAIES indique que cette somme concerne les travaux réalisés à la MAM.

Claire-Lise HARDANT s'étonne que la borne photo ait coûté 7 000 euros.

Olivier PATIN répond que cette somme comprend à la fois la location de la borne photo et celle des photocopieurs.

Claire-Lise HARDANT souligne le coût du poste « téléphone », dont le montant est de 5 000 euros.

Olivier PATIN précise que ce coût concerne 5 téléphones.

Delphine DE FRANCO rappelle que les forfaits professionnels coûtent beaucoup plus cher que les forfaits pour particuliers.

Claire-Lise HARDANT s'étonne de l'absence de rapport de gestion pour l'exercice 2018 et d'inventaire des stocks.

Ingrid DEHAIES répond que l'inventaire sera fourni avec le détail du patrimoine. Elle n'a pas eu le temps de réaliser le rapport de gestion, car l'expert-comptable a réalisé son rapport en urgence ; or elle avait besoin des chiffres de ce dernier pour construire son rapport de gestion.

Olivier PATIN rappelle que le bâtiment de la MAM avait été acheté à 11 000 euros, puis estimé à 160 000 euros avant les travaux, et que cette estimation a été révisée à 240 000 euros. Le patrimoine du CE comprend notamment, au titre de la MAM, le contrat de maintenance de l'ascenseur, l'abonnement ligne téléphonique, l'abonnement télésurveillance.

Il recouvre également 3 tablettes, 1 ordinateur portable, une sono, un broyeur à papier, un stock de fournitures de bureau, un coffre-fort, deux TPR en location, un photocopieur en location, une borne photo en location et ses consommables, le site internet, le logiciel de comptabilité, un abonnement Lamy Social, location d'un véhicule en location de longue durée, les primes d'assurances, le coût de l'expert-comptable, un reste à percevoir de 39 437 euros au titre de la subvention de la Compagnie, sans compter la subvention de la MAM, qui a été oubliée. De même, au titre des activités sociales et culturelles, le patrimoine du CE comprend notamment un abonnement à Prof Express, une carte Pass Nuit Adagio avec un solde de 2 689 euros, le reste à régler pour l'ensemble des linéaires, la location du flipper, ainsi que les dettes des salariés pour 52 237 euros.

Olivier PATIN précise que ces dettes sont pour partie couvertes par des chèques qu'il est impossible d'encaisser avant la constitution du CSE. Les stocks comprennent 94 carnets de chèques vacances, 29 carnets de chèques Lire, 50 cartes Cadhoc de 10, 60 ou 80 euros, 177 tickets de cinéma, tickets Art Sport Café, tickets de zoo CERZA, 109 tickets de piscine, 96 cartes photo, un babyfoot, ainsi qu'environ 3 000 DVD estimés à 135 000 euros (car le prix d'achat intègre les droits de mise en location). Il existe également un reste à percevoir à hauteur de 163 663 euros.

Au 27 mai 2019, les comptes courants contiennent 56 274 euros au titre des activités sociales et culturelles, 11 838 euros au titre du fonctionnement, et 92 124 euros au titre du compte secours. Les placements représentent 386 244 euros sur le compte des activités sociales et culturelles, 592 001 euros sur le compte de fonctionnement, et 88 360 euros sur le compte de secours. **Olivier PATIN** précise que ce dernier compte n'a pas été utilisé en 2018. Dans l'histoire du CE, seule une personne en surendettement n'a pas honoré sa dette au titre du prêt de secours.

Claire-Lise HARDANT souhaite savoir quelle est la durée restante du crédit de la voiture.

Olivier PATIN répond qu'il s'agit d'un bail de location à longue durée, dont la durée est systématiquement calé sur la durée de la mandature. Le contrat actuel prend fin en juillet. L'ensemble des autres abonnements font l'objet d'une reconduction tacite.

Simon-Clovis HYVERNAT s'étonne du prix de la location du flipper, qui coûte 2 500 euros par an, et avance qu'il serait certainement plus économique d'en acheter un.

Olivier PATIN répond qu'un flipper neuf coûte environ 18 000 euros ; le contrat de location permet de plus qu'il soit remplacé tous les mois. Quant à un éventuel achat de voiture, une location de longue durée correspond mieux aux besoins, et présente le mérite de ne pas engager l'équipe de la mandature suivante

En réponse à **Claire-Lise HARDANT**, **Bruno LEDUC** précise que la MAM accueille 6 enfants de salariés, pour 16 places.

Olivier PATIN précise que le Bureau s'est interrogé sur la nécessité de poursuivre le prêt de DVD, compte tenu de la tendance à une moindre consommation.

Claire-Lise HARDANT demande s'il existe des projets pour utiliser les importantes réserves du compte des activités sociales et culturelles.

Paul GOLAIN précise qu'il faudrait qu'un tel projet bénéficie aux marins, car ces derniers contribuent également à la subvention du CE – or les différentes mandatures n'ont jamais réussi à intégrer davantage de marins.

Olivier PATIN possède plusieurs idées pour utiliser ces réserves. Toutefois, il est attaché à conserver un montant élevé de réserves. D'ailleurs, ces dernières ont été utilisées cette année, puisque le résultat était négatif. Il annonce que dans le cadre du CSE, il sera possible d'affecter 10 % du budget de fonctionnement au compte des activités sociales et culturelles. Il mentionne parmi les projets visant à faire participer davantage les marins la décision d'accepter toutes les inscriptions des navigants pour le voyage aux Etats-Unis, sans tirage au sort. Grâce à cette décision, 12 marins sont partis en voyage – pour un total de 90 personnes, salariés et ayant droit compris.

Delphine DE FRANCO explique le manque de marins intéressés par la difficulté de ces derniers à connaître leurs dates de congés suffisamment à l'avance pour réserver un voyage.

Olivier PATIN rappelle que le CE a également autorisé les ayant-droits des navigants à partir sans le salarié auxquels ils sont rattachés – ce qui n'est pas possible pour les sédentaires.

Paul GOLAIN estime qu'il est également important de proposer une offre de nature culturelle aux marins.

Olivier PATIN en convient, mais répond que le CE doit également répondre à la demande.


Simon-Clovis HYVERNAT souhaite savoir si le transfert des comptes du CE vers le CSE présente une complexité particulière.

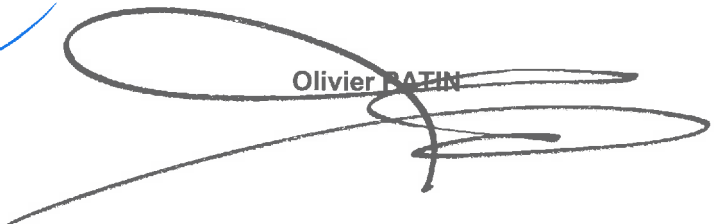
Olivier PATIN répond qu'il s'agira seulement de changer l'intitulé. Aucune intervention d'un notaire ne sera nécessaire.

Les comptes du Comité d'Etablissement sont approuvés par 9 voix favorables. Une élue ne participe pas au vote.

Claire-Lise HARDANT explique son refus de vote par le fait que les élus FO ont reçu les documents en séance, alors que la dévolution des comptes constitue un sujet important et qu'il manquait le rapport de gestion, c'est pourquoi les élus ont estimé qu'ils ne sont pas en mesure de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Président du CE 
François FRIBOULET

Secrétaire du CE 
Olivier PATIN